

33ème Tir du Val d'Arense

STAND DE TIR TRAVERS TIR PISTOLET 25M ET 50M

SAMEDI MIDI JAMBON CUIT SUR PLACE DANS L'ASPHALTE

VENDREDI 14 AOÛT 2026 16h00-20h00

SAMEDI 15 AOÛT 2026 08h00-12h00
14h00-17h00



www.lavantgarde.ch



**Concours roi du tir P25m des 3 sociétés
CHF 450.- pour le vainqueur**

Tir du sentier nature Loclois : les 21, 22, 23 août 2026

Société Locloise de Tir Sportif, www.slts.ch

Tir des Couennes de Lard : les 21, 22, 23 août 2026

Armes Réunies La Côtière-Engollon, www.armesreunieslacotiere.ch



Centrale d'enrobage

Gravillonnages

Transport

Sables et Graviers

Béton Block®

www.wyssfils.ch / info@wyssfils.ch / Admin: 032 863 17 48 / Usine: 032 863 22 77



EXPLOITATIONS

Rue du Pont 11
2123 Saint-Sulpice
T +41(0)79 155 60 44

ADMINISTRATION

Rue de la Gare 9
2105 Travers
T +41(0)32 863 17 48
valdetri@gmail.com

Bienvenue au 33^{ème} Tir du Val d'Areuse à Travers

Pour la 33^e année consécutive, notre société a le plaisir de vous inviter à participer à son traditionnel tir. Nous souhaitons exprimer notre profonde gratitude à tous ceux qui nous soutiennent en nous honorant de leur présence. Votre fidélité nous touche, et nous vous adressons nos sincères remerciements.

Cette année, nous avons le plaisir d'accueillir une 3^{ème} société pour vous offrir la possibilité de participer au concours du Roi du Tir 3S

Tir du sentier nature Loclois : les 21, 22, 23 août 2026
Société Locloise de Tir Sportif, www.slts.ch

Tir des Couennes de Lard : les 21, 22, 23 août 2026
Armes Réunies La Côtère-Engollon, www.armesreunieslacotiere.ch

Conformément à la tradition, vous aurez l'occasion de déguster le célèbre jambon cuit dans l'asphalte, accompagné de sa garniture, d'un dessert et d'un café.

Cette cuisson, datant d'environ 1935, trouve son origine dans les festivités de la Sainte-Barbe, célébration des mineurs le 4 décembre.

Le samedi, vous pourrez assister à la cuisson et à la sortie du jambon du bain d'asphalte.

Votre engagement et l'esprit de camaraderie qui vous animent nous encouragent à perpétuer cette belle tradition.

 **Nous vous attendons nombreux à Travers**

33^e TIR DU VAL D'AREUSE
Vendredi 14 et samedi 15 août 2026

Afin de faciliter l'organisation du repas de midi, nous vous serions reconnaissants de bien vouloir vous inscrire via le bulletin annexé au plan de tir. La responsable de la cantine vous en remercie par avance.

Comme toujours, nous mettrons tout en œuvre pour vous offrir un événement chaleureux et convivial.

Le comité d'organisation vous remercie par avance de votre présence et vous souhaite plein succès pour cette saison de tir. Au plaisir de vous retrouver bientôt, nous vous adressons nos salutations amicales et sportives.

Le comité d'organisation

Inscriptions jusqu'au 7 août 2026, en envoyant le bulletin d'inscription à
Nicolas Joye, Rue de L'Abbaye 4 – CH 2105 Travers - E-mail : nicolas@joye.me

Livret de tir - obligatoire

Prix

CHF 5.00

Les programmes doivent se tirer avec le même type d'arme et dans la même catégorie.

Le panachage de catégorie n'est pas autorisé.

Pistolet 25m - Cible Val d'Areuse (Groupe)

Armes

Cat. D: Pistolets à percussion annulaire (PPA), pistolets à percussion centrale (PPC)
Cat. E: Pistolets d'ordonnance (PO)

Zone des points

Cible Vitesse ISSF 25M, zones 5 à 10

Programme de tir

Essai 1 x 5 coups en série de 5 coups en 50 secondes
Compétition 1 x 5 coups en série de 5 coups en 50 secondes
1 x 5 coups en série de 5 coups en 40 secondes
1 x 5 coups en série de 5 coups en 30 secondes

Position/Temps

Avant l'apparition des cibles, le bras doit être à 45 degrés. Le temps n'est pas décompté

Prix

PPA/PPC: CHF 18.00 (émoluments inclus, sans munition)
PO: CHF 25.00 (émoluments et munitions incluses)

Taxe de groupe

CHF 40.00

Concours de groupes

4 tireurs licenciés d'une société forment un groupe.

Dotation "Groupe"

100% de la finance de groupe au 100% des groupes classés dans chaque catégorie.

Les groupes de L'Avant-Garde sont classés mais n'ont pas droit au prix de groupe

1^{er} prix d'un minimum de CHF 80.00 en espèce ou en nature par catégorie.

Seuls les groupes qui auront payé la finance de groupe seront classés.

Classement

En deux catégories, le total de quatre résultats individuels détermine le rang.

En cas d'égalité, appui par le total de la dernière passe de chaque tireur, puis l'avant-dernière, etc...

Distinction

Carte-couronne d'une valeur de CHF 12.-

<i>Distinction ou CC à CHF 12.- pour</i>	E/S	V et J	SV et JJ
Cat. D	139	136	133
Cat. E	133	130	127

Dispositions

Un tireur de la cat. E peut s'aligner en cat D, mais l'inverse n'est pas possible.
Lors de l'inscription, il faut impérativement indiquer dans quelle catégorie le groupe souhaite disputer le concours.

Sur le talon d'inscription, un compte de chèques postaux ou un compte bancaire doit être mentionné.

Les distinctions individuelles non retirées durant la manifestation deviennent caduques et restent acquises à l'organisateur.

Pistolet 25m - Cible Travers (répartition)

Armes Cat. D: Pistolets à percussion annulaire (PPA), pistolets à percussion centrale (PPC)
Cat. E: Pistolets d'ordonnance (PO)

Zone des points Cible Vitesse ISSF 25M, zones 5 à 10

Programme de tir *Essai* 2 coups d'essai en 30 secondes
Compétition 2 série de 5 coups en 30 secondes chacune, comme suit :
Dès le commandement "CHARGEZ", le tireur doit se préparer dans la minute qui suit.
Après une minute, le directeur de tir commande "START". Les cibles s'effacent et après 7 secondes, les cibles apparaissent pendant 30 secondes. Avant l'apparition des cibles, le bras ne doit pas être relevé à plus de 45 degrés

Prix PPA/PPC: CHF 15.00 (émoluments inclus, sans munition)
PO: CHF 19.00 (émoluments et munitions inclus)

Distinction Aucune

Répartition immédiate

Points	Cat. D	Cat. E
100	Fr. 40.-	Fr. 60.-
99	Fr. 25.-	Fr. 50.-
98	Fr. 20.-	Fr. 40.-
97	Fr. 15.-	Fr. 30.-
96	Fr. 10.-	Fr. 20.-
95	Fr. 8.-	Fr. 10.-
94	Fr. 6.-	Fr. 8.-
93	Fr. 5.-	Fr. 6.-

Classement En deux catégories, honorifique.

Dispositions Les répartitions immédiates doivent être retirées durant la manifestation, sinon elles deviennent caduques et restent acquises à l'organisateur.

Chaque participant ne peut participer qu'avec un seul groupe ou dans une seule catégorie.

Si la répartition immédiate n'atteint pas le 65% du produit des passes, la différence sera attribuée au concours de groupe.

Pistolet 50m - Cible "Les 3 Truites"

Armes

Cat. A: Pistolet 50m (PL)
Cat. B: Pistolets à percussion annulaire (PPA/PPC)
Cat. C: Pistolets d'ordonnance (PO)

Zone des points

Cible P10

Programme de tir

Essai: 5 coups au maximum, coup par coup
Compétition: 10 coups, coup par coup en 8 minutes.

Prix

PL/PPA/PPC: CHF 12.00 (émoluments inclus, sans munition)
PO: CHF 17.00 (émoluments et munitions inclus)

Distinction

Distinction ou une carte-couronne d'une valeur de CHF 10.00

	E/S	J/V	JJ/SV
Cat. A	90	88	87
Cat. B	88	86	85
Cat. C	85	83	82

Prescr. particulière:

Les 10 coups sont comptabilisés et rebouchés à la fin.
Possibilité de ramener la cible au gré du tireur.
Possibilité de charger max. 5 coups et 1 seul magasin.
L'arme chargée ne quitte plus la main du tireur.

Répartition

	Cat. A			Cat. B			Cat. C		
	E/S	V	SV	E/S	V	SV	E/S	V	SV
1 bouteille dès	90	88	87	88	86	85	85	83	82
2 bouteilles dès	93	91	90	91	89	88	88	86	85
3 bouteilles dès	97	95	94	95	93	92	92	90	89

Classement

Classement honorifique en une catégorie.

Dispositions

Un tireur ne peut tirer que dans une catégorie.

Un tireur ne peut pas cumuler la distinction ou la carte couronne et la répartition sur la cible 50 mètres – Les 3 truites.

La répartition sous forme de bouteille doit être retirée avant la fin du tir.

Aucune prétention ultérieure ne sera prise en considération.

Un tireur peut aussi obtenir la distinction ou la carte couronne, ceci pour autant qu'il n'ait pas réussi cette dernière à 25 mètres et renonce à la répartition sous forme de bouteille.

Un tireur n'a droit qu'à une seule distinction à 25 / 50 mètres.

Les adolescents (JJ) et les juniors (J) ne peuvent pas obtenir la répartition sous forme de bouteille(s).

Ils peuvent seulement obtenir la distinction ou la carte couronne selon le barème ci-dessus.

Organisation	Société de tir l'Avant-Garde, Travers Société Locloise de Tir Sportif, Le Locle Société de tir La Côtière-Engollon, Vilars
Dates de tir	Pendant le tir organisé par chaque société.
Programme	Correspond à la cible "Groupe" des 3 sociétés.
Droit de participation	Seuls les tireurs licenciés membres de sociétés affiliées à une SCT/SF de la FST sont admis.
Catégories d'âge	Pas de catégorie d'âge.
Prix	Inclus dans le prix de la passe "Groupe".
Classement	A l'addition du résultat de la cible "Groupe" tirée dans chaque société En cas d'égalité, appui par le total de la passe Travers, Le Locle puis Vilars. Ensuite l'âge sera déterminant en favorisant toutefois la relève sur l'ancienneté. Dans l'ordre : J-J, J, S-V, V, E.
Proclamation	Dans un délai de 4 semaines après la fin des tirs des 2 sociétés.
Dotation	1er rang : un montant unique de CHF 450.00 est attribué au Roi du Tir. Il est versé par virement bancaire/postal après validation des résultats. 5ème avant dernier : Le Livret de tir et la passe "Groupe" sont offerts pour l'année suivante dans une des deux sociétés. Ce prix est nominatif et soumis à validation en cas de demande de mutation.
Remise des prix	Dans un délai de 4 semaines après validation des résultats. Par virement bancaire/postal pour le Roi du Tir. Par poste pour le 5ème avant dernier.
Annulation	Si une ou deux sociétés ne peuvent organiser le concours du Roi du Tir, l'ordre des priorités reste le même et la récompense de CHF 450.00 est réduite de CHF 150.00 par annulation.

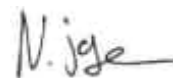
Organisation	Société de tir L'Avant-Garde, Travers (www.lavantgarde.ch).
Prescriptions	La manifestation est soumise aux Règles du tir sportif (RTSp) de la FST ainsi qu'à toutes les prescriptions, règlements, directives, dispositions d'exécution (DE) de la FST, de la AAST, de la SAHS et des SCT/SF, de même qu'au catalogue des moyens auxiliaires. Ces prescriptions règlent toutes les positions qui ne sont pas explicitement citées dans le plan de tir; elles sont affichées dans l'installation de tir. Elles doivent être appliquées en tout temps par les organisateurs. Chaque tireur participant accepte en tant que contrat mutuel les dispositions et prescriptions du plan du tir ainsi que les éventuelles autres prescriptions et directives mises à disposition ou affichées dans les stands de tir.
Catégories d'âge	Adolescents, (JJ) 10 - 16 ans Juniors, (J) 17 - 20 ans Elite, (E) 21 - 59 ans Vétérans, (V) 60 - 69 ans Seniors vétérans, (SV) dès 70 ans
Position	Selon les règles techniques pistolet, doc 1.10.4023 f, édition 2022.
Compensation d'âge	Selon les règles techniques pistolet, doc 1.10.4023 f, édition 2022.
Droit de participation	Seuls les tireurs licenciés membres de sociétés affiliées à une SCT/SF de la FST sont admis. Chaque programme de concours ne peut être tiré qu'une seule fois par le même tireur.
Munition	Avec les pistolets d'ordonnance, seule la munition d'ordonnance distribuée par les organisateurs peut être tirée. En ce qui concerne les pistolets 50m ainsi que les pistolets à percussion annulaire et à percussion centrale, les munitions ordinaires, vendues sur le marché dans le cadre des règles ISSF, doivent être amenées par les participants. Les douilles restent en mains de l'organisateur.
Contrôle des armes	Les pistolets doivent être transportés déchargés dans des étuis ou coffrets appropriés. Ils ne seront sortis de leur étui ou coffret, respectivement rangés dans celui-ci, uniquement sur le pas de tir. La bouche à feu est toujours pointée en direction des cibles. Une fois le tir terminé, les participants doivent décharger leur pistolet et le présenter pour le contrôle du retrait des cartouches. Ceci fait, le pistolet doit être rangé dans son étui ou coffret avant de quitter le pas de tir.
Responsabilité	Les organisateurs déclinent toute responsabilité pour les armes ou autres objets.
Assurance	Tous les participants sont assurés selon les dispositions de l'USS-Assurances. Les assurés renoncent à toutes autres prétentions envers l'organisateur.
Droit de recours	Les recours éventuels durant cette manifestation sont immédiatement traités et tranchés par l'organisateur. Le droit de recours auprès de la Commission disciplinaire et de recours de la FST demeure réservé (Doc. no 1.31.00 du 28.08.2001).
Réclamations	Elles sont à adresser au comité d'organisation le jour du tir. Elles seront tranchées directement par le comité et ses décisions seront définitives. Chaque participant à ce tir accepte ces dispositions.
Groupes	4 tireurs licenciés d'une société forment un groupe. Chaque société peut inscrire autant de groupe qu'elle le désire.
Tireurs individuels	Les tireurs individuels, en possession d'une licence valable, sont autorisés et les bienvenus.

Remise des prix	Aucune distribution de prix n'a lieu. Les cartes-couronnes, prix en espèces et prix en nature sont à retirer au bureau pendant la durée du tir. Les prix de groupes seront envoyés aux chefs de groupes dans un délai de 4 semaines après le tir. Les répartitions immédiates seront retirées avant la fin du tir. Aucune prétention ultérieure ne sera prise en considération. Les palmarès sont publiés dans les quatre semaines après le dernier jour de tir sur le site internet de l'organisateur.
Egalité	En cas d'égalité, les règles suivantes s'appliquent, soit : 25m : nb de mouches, puis le nombre de 10, 9, 8, etc. ..., puis l'âge. 50m : le nombre de 10, 9, 8, etc. ..., puis l'âge.
Inscriptions	En envoyant le bulletin d'inscription, jusqu'au 7 août 2026, à : Nicolas Joye Rue de l'Abbaye 4 – CH 2105 Travers E-mail : nicolas@joye.me Lors de l'inscription, il faut impérativement indiquer un compte postal ou bancaire.
Rangeurs	Les groupes inscrits préalablement peuvent réserver l'heure de tir. Il sera tenu compte de leur demande dans la mesure du possible selon l'ordre d'arrivée des inscriptions.
Mutations	Un tireur annoncé peut être remplacé avant le tir. Le même tireur ne peut tirer qu'une seule fois.
Feuilles de stand	A retirer au bureau de chaque place de tir, 15 minutes avant l'heure de tir.
Finance	La société inscrite paie la finance du ou des groupes ainsi que du ou des tireurs individuels jusqu'au 7 août 2026 au plus tard par virement bancaire ou sur place le jour du tir.
Moyens de paiement	Par virement sur compte IBAN : CH83 8080 8003 5202 2260 3 Afin d'éviter tout malentendu, prière de vous munir du justificatif de paiement (récépissé, etc.).
Règles de tir	Les règles de tir de la FST seront appliquées pour tout ce qui n'est pas prévu dans ce plan de tir.
Protection des données au Sport populaire	En prenant part au concours, le participant accepte que ses données personnelles (p. ex. nom, date de naissance, société de tir, domicile, canton, photos, etc.) soient publiées sur les listes de départ et de classement et/ou dans les médias correspondants et qu'elles soient mentionnées pendant la manifestation. La participation implique également le consentement à la transmission de ces données à un sous-traitant responsable de l'organisation et/ou du dépouillement des résultats.
Contact	Téléphone durant les jours de tirs : 079.216.86.11

Société de tir L'Avant-Garde Travers

Pour le comité, le président :

Signé Nicolas Joye



Plan de tir approuvé
le 18 mai 2026

Société Neuchâtelois de Tir Sportif

Le chef des tirs libres :

Signé Cédric Leuba



L'Avant-Garde

Société de Tir
2105 Travers

Tir du Val D'Areuse 25M - 50M

Nom de la société :
Nom du responsable :
Adresse complète:
Date et signature:

CCP ou IBAN :
Adresse E-Mail :
Téléphone :
Nb Repas :

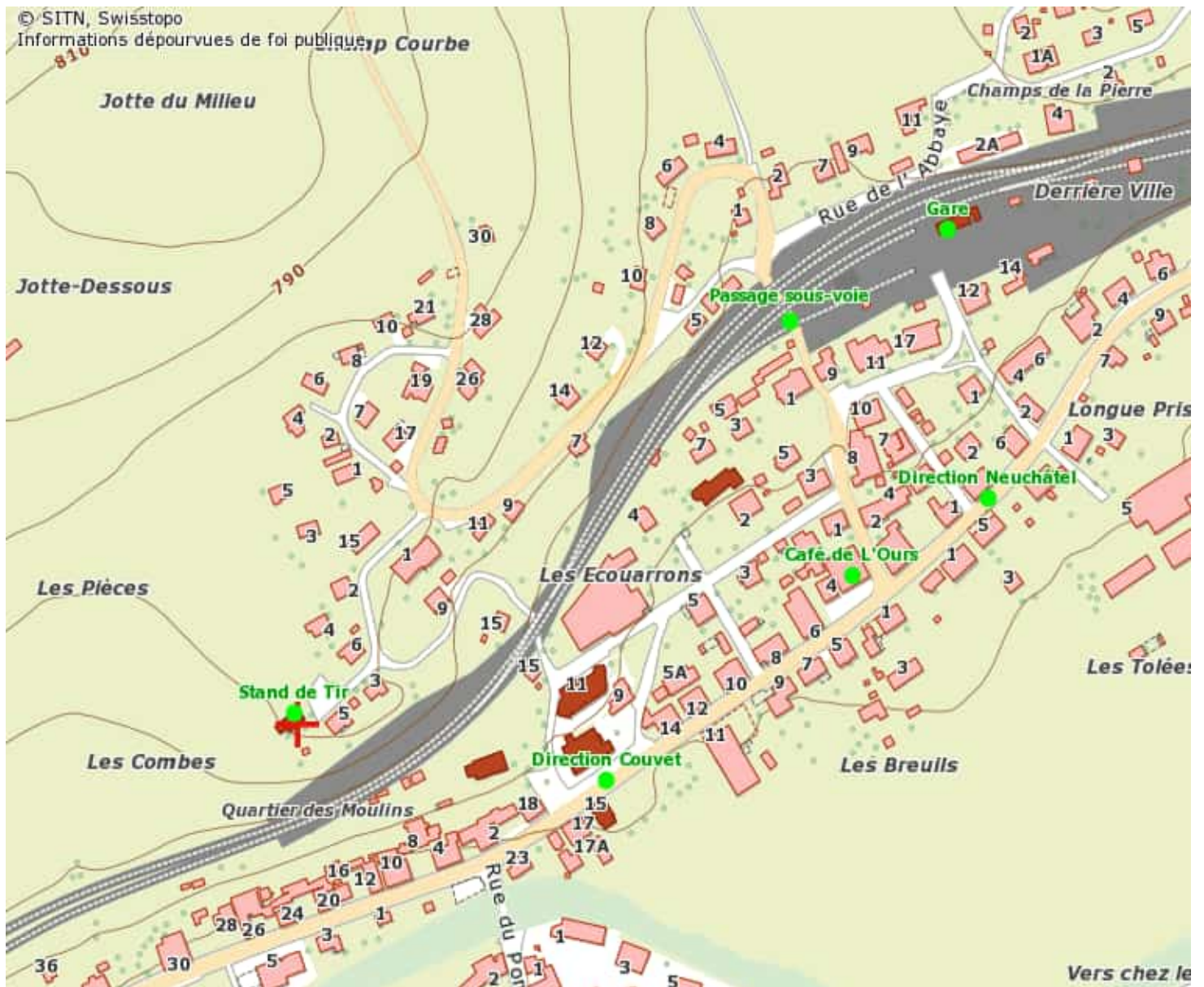
Nom du groupe		Cat. grp		25M			50M	
		Armes	Livret	Val d'Areuse 18.- PPA 25.- PO	Travers 15.- PPA 19.- PO	3 Truites 12.- PPA 17.- PO	Totaux	
Nom et Prénom (En caractère d'imprimerie)		Né en						
1			5.-					
2			5.-					
3			5.-					
4			5.-					
Tireurs Individuels								40.-
Finance de groupe								
			5.-					
			5.-					
			5.-					
			5.-					
			5.-					
TOTAL								

Plages horaires ou vous participerez (Dans la mesure du possible)

Vendredi	14 août 2026	de		à	
Samedi	15 août 2026	de		à	

A adresser à

Nicolas Joye
Rue de l'Abbaye 4
2105 Travers
E-Mail : nicolas@joye.me



Accès

Lat: 46.939486 Lon: 6.670712

Adresse Champ-du-Môtier 8

L'auberge de Noiraigue

Offrez-vous une pause entre nature,
authenticité et gastronomie.

Un lieu idéal pour **tous vos moments !**

Parfait pour vos repas d'entreprise, pauses
gourmandes et étapes des randonneurs.

Entièrement **rénovée**, l'auberge bénéficie d'un
emplacement privilégié, au départ des sentiers
menant aux gorges de l'Areuse et au Creux-du-Van.

Le **restaurant** d'une capacité de 40 couverts
vous propose une cuisine traditionnelle et raffinée
mettant à l'honneur les produits locaux du Val-de-
Travers

Profitez d'une salle de **banquet** et
de **séminaires** pouvant accueillir jusqu'à 50
personnes.

Durant la belle saison, détendez-vous sur notre
terrasse accueillante.



Place de la Gare 4

2103 Noiraigue

+41 32 566 13 60

www.aubergedenoiraigue.ch

info@aubergedenoiraigue.ch

Ouvert 7/7 de 8h30 à 23h

Chambres tout confort

- **3** chambres doubles avec mezzanine, douches/wc
- **1** chambre double avec baignoire/wc
- Sauna à l'étage

Dortoirs

Douches/WC à l'étage

- **1** chambre de 3 lits
- **2** chambres de 2 lits
- **1** dortoir de 14 lits
- **1** dortoir de 12 lits
- **1** dortoir de 10 lits

Salles pour assemblées et comités

- Équipements multimédia
- WiFi